

**ANNEXE 1 - DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION
PERMANENTE DU 31 mai 2021**

Territoire	Maitre d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ouest	Congrégation des Sœurs de St-François d'Assise Restauration du couvent de Reinacker <u>Montant du projet</u> : 1 612 526 € TTC <u>Cofinancement</u> : Subvention (DRAC) : 1 200 € Mécénat : 50 000 € Fonds propres : 1 536 894 € (95%) <u>Imputation budgétaire</u> : P184O002-204-2324-312-38	122 160 €	20 %	24 432 €
EMS	Paroisse Saint-Louis de Strasbourg Restauration de l'orgue Wetzel <u>Montant du projet</u> : 530 309,99 € TTC <u>Cofinancement</u> : Subvention (DRAC) : 212 124 € Subvention (Ville de Strasbourg) : 132 578 € Mécénat : 20 000 € Fonds propres : 65 607,99 € (12 %) <u>Imputation budgétaire</u> : P184O002-204-2324-312-38	500 000 €	20 %	100 000 €
nord	Commune de HERRLISHEIM Restauration du clocher de l'église St-Arbogast <u>Montant du projet</u> : 246 829 € HT <u>Cofinancement</u> : Subvention Etat (DSIL) : 67 000 € Subvention Région : 49 366 € Mécénat : 45 000 € Fonds propres : 36 097 € (14,6 %) <u>Imputation budgétaire</u> : P184O002-204-2324-312-38	246 829 €	20 %	49 366 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES				173 798 €

Total imputation budgétaire P184O002-204-2324-312-38	173 798 €
--	-----------

Modalités de versement :

Conformément au règlement du Fonds pour le Patrimoine Emblématique de l'Alsace, les subventions de plus de 23 000 € sont soumises à convention financière, dérogeant ainsi au règlement budgétaire et financier de la CeA.

Par ailleurs, dans la mesure où la nature des travaux éligibles implique que le soutien de la CeA puisse être versé périodiquement, en tenant compte de l'avancée réelle des travaux et des dépenses supportées par le bénéficiaire, et par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, le montant des acomptes et du solde sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la CeA, déduction faite des acomptes déjà versés le cas échéant.